



Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes



Règlement Concours Club Equita' Lyon

Dispositions Générales :

Une compétition par équipe de club est créée par le Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes et le comité d'organisation d'Equita' Lyon le vendredi 28 octobre 2011. Elle se déroulera sur la piste du CSO national à Eurexpo pendant le salon Equita' Lyon. Ce concours est réservé aux clubs (CLAFS ou CLAGS) affiliés à la FFE par le CRE Rhône-Alpes.

Cette compétition est appelée **Equita' Club Cup**

Elle se déroule par équipe de cavaliers représentant leur club.

Une équipe est composée de 3 cavaliers différents ayant une licence de compétition « Club » au nom de l'établissement affilié qu'ils représentent. Un cavalier de chaque équipe participera à une épreuve du challenge soit :

- *Hunter Club 2 Maniabilité,*
- *CSO Club 2,*
- *CSO Club 1.*

Chaque club pourra engager au maximum 2 équipes de cavaliers différents, avec autant de chevaux que le règlement National Club l'autorise. 80 équipes au maximum pourront être engagées sur ce concours.

Le déroulement de chaque épreuve sera jugé selon le règlement national de celle-ci.

Chaque cavalier classé marque des points pour son équipe à chaque épreuve.

Il est effectué un classement individuel et une remise des prix à chaque épreuve du challenge.

Le classement par équipe s'effectue en additionnant les résultats de chaque cavalier représentant son équipe dans chaque épreuve, l'équipe de club qui totalise le plus de points gagne le challenge.

QUALIFICATIONS

Chevaux /poneys : Selon les normes du règlement FFE Compétition Club.

Cavaliers : Selon les normes du règlement FFE Compétition Club et justifier de trois participations en épreuve CSO ou HUNTER Club 2 depuis le 1^{er} septembre 2010 et avant la clôture des engagements au 17/10/11, et n'ayant pas eu de licence Amateur dans cette période. Le cavalier engagé dans une équipe doit appartenir au club pour lequel il concoure, la licence fédérale étant le justificatif.

ENGAGEMENT

60 € par cavalier comprenant cinq entrées au salon.

L'organisateur de la compétition est Equita'Concours. La clôture des engagements est fixée au 17 octobre 2011.

EPREUVES

Les épreuves sont courues selon le règlement FFE en vigueur.

- Épreuve Hunter Maniabilité Club 2
- CSO Club 2 Barème A temps différé.
- CSO Club 1 Barème A temps différé.

CLASSEMENT

Par épreuve :

Un classement individuel avec remise des prix est établi à l'issue de chaque épreuve.

Chaque cavalier reçoit un nombre de points correspondant à son classement au regard du nombre de partants, sauf pour les trois premiers qui reçoivent des points de bonus : 3 pour le premier, 2 pour le second, 1 pour le troisième.

Exemple : pour 80 partants le 1^{er} reçoit 83 points (80 + 3), le 2^e 81 points (79 + 2), le 3^e 79 points (78 + 1), le 4^e 77 points, le 5^e 76 points Le dernier 1 point.

Les éliminés et abandons ne sont crédités d'aucun point.

Le classement par équipe est effectué en additionnant le score de chaque cavalier de chaque épreuve de la même équipe pour faire le total de l'équipe. L'équipe qui totalise le plus de points est déclarée victorieuse.

En cas d'égalité de points, le classement de l'épreuve Hunter départagera les équipes ex-aequo.

RECLAMATIONS

Auprès de la FFE pour le déroulement et classement de chaque épreuve, et auprès du Comité Organisateur pour le déroulement et classement du Challenge.

Additif qualification des cavaliers

www.equitation-rhonealpes.com

Parc du Cheval - Bât Administratif - Le Luizard - 01150 Chazey sur Ain

Tel : 04 37 90 53 29 - Fax : 04 37 90 03 74

E-mail : secretariat.crera@orange.fr

Cavaliers : sont qualifiés selon les normes du règlement FFE les cavaliers ayant participé à 3 épreuves poneys de 5 à 1 inclus, PONAM B1, PONAM B Elite PONAM C1.

Sont exclus les cavaliers ayant participé à des PONAM C Elite D1 et D Elite ainsi que les cavaliers titulaires d'un diplôme d'enseignant de niveau IV et au-dessus .

